

Une assurance consiste pour l'essentiel, de notre point de vue, à évaluer un risque le mieux possible, à déterminer la probabilité d'un sinistre et à définir la prime d'assurance adéquate.

Au cours de ce processus, nous appliquons certains critères objectifs qui peuvent se rapporter aux éléments suivants :

1. L'acceptation : voulons-nous assurer vos risques ?
2. Les tarifs : si nous acceptons d'assurer vos risques, en échange de quelle prime d'assurance sommes-nous prêts à le faire ?
3. L'étendue de notre couverture : si nous acceptons d'assurer vos risques, cela se fera-t-il avec certaines restrictions (par exemple, avec des risques exclus, des franchises pour les indemnisations, des indemnisations maximales) ?

En règle générale, ces critères figurent dans votre proposition d'assurance. Bien entendu, votre courtier d'assurance connaît aussi ces critères. Il vous aidera en répondant à vos questions portant sur ces critères de notre proposition d'assurance.

Vous trouverez ci-après la liste des critères utilisés pour l'assurance Responsabilité civile Véhicules à moteur. Pour chacun d'entre eux, nous vous indiquons si ce critère influe sur l'acceptation (A), les tarifs (T) ou l'étendue de la couverture (C).

Il convient de noter que nous utilisons ces critères aussi bien pour définir les conditions qui s'appliqueront au début du contrat d'assurance que pour les adapter, le cas échéant, pendant la durée du contrat. C'est pourquoi vous devez nous informer de tout changement ayant un lien avec ces critères, même après la signature de votre contrat d'assurance.

Critère	A	T	C
Garanties principales			
L' âge du conducteur habituel	A	T	C
L'utilisation du véhicule par un jeune conducteur occasionnel	A	T	C
Pour les jeunes conducteurs : parents assurés chez BDM ?	A	T	
Les années de conduite du conducteur habituel	A	T	C
La profession du conducteur habituel	A	T	C
Le lieu de résidence du conducteur habituel et/ou du souscripteur	A	T	
La durée pendant laquelle le client est assuré chez le courtier d'assurance sollicité	A		
Le nombre de sinistres et leurs types au cours des 5 dernières années	A	T	C
Le nombre d'années sans sinistre	A	T	C
Les antécédents négatifs , tels que les dommages intentionnels ou frauduleux, un accident causé en état d'ivresse, la conduite avec un permis de conduire non valide, la dissimulation intentionnelle d'informations, une infraction grave au Code de la route, la résiliation d'assurance par un ou des assureurs précédents, par exemple, en raison du non-paiement de la prime d'assurance	A	T	C
L' usage du véhicule	A	T	C
Le pays d' immatriculation du véhicule	A	T	C
Les caractéristiques du véhicule, comme la puissance, le nombre de sièges, la nature, le type, le carburant, le poids, la marque, l'année de fabrication	A	T	C
L'utilisation d'une remorque de plus de 750 kg	A	T	
Le nombre de kilomètres parcourus par an	A	T	
La périodicité de versement des primes d'assurance	A	T	
La nature des marchandises transportées	A	T	C
La territorialité de la couverture	A	T	C
Le nombre de véhicules assurés		T	
Garanties facultatives , comme l'assistance judiciaire			
L'acceptation de garanties facultatives est liée à l'acceptation des garanties principales.	A		